

À Monsieur Olivier Brochet, Directeur de l'AEFE

En copie :

Monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères,
Monsieur Jean-Baptiste Lemoigne, Secrétaire d'État,
Monsieur François Vidal, Chef de secteur Europe, AEFE,
Monsieur Jean-Michel Casa, Son Excellence l'Ambassadeur de France en Espagne,
Madame Guylene Esnault, Conseillère Culturelle,
Madame Anne Louyot, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle,
Monsieur Cyril Piquemal, Consul Général de Barcelone,
Monsieur Dominique Duthel, Proviseur du Lycée Français de Barcelone,
Madame Hélène Conway-Mouret, Sénatrice des Français à l'Étranger,
Monsieur Jean-Yves Leconte, Sénateur des Français à l'Étranger,
Madame Samantha Cazebonne, Députée des Français à l'Étranger,
Monsieur Renaud Leberre, Conseiller Consulaire et Conseiller Élu à l'Assemblée des Français de l'Étranger,

Barcelone, le 26 avril 2020,

Cher Monsieur,
Monsieur le Directeur,

Je vous écris en ma qualité de Présidente de l'Association de Parents d'Elèves du Lycée français de Barcelone, une des plus importantes associations de parents de votre réseau - et ce depuis 1975 - qui au fil des années a tissé un partenariat étroit avec l'école, comme vous avez pu vous-même le constater lors de votre première visite dans le réseau dans notre établissement.

Les parents d'élèves du LFB sont tous - comme partout dans le monde - gravement affectés par les répercussions économiques et sociales de la pandémie mondiale du COVID19, raison pour laquelle nous sommes particulièrement attachés à l'exercice collectif d'une solidarité mutuelle. Ainsi, nous vous avons adressé les courriers en date du 30 mars et du 16 avril 2020 et que nous avons également initié la lettre ouverte de la FAPEE, signée maintenant par plus de 14 000 personnes (3 documents que vous retrouverez ci-joints). Ces courriers auraient dû nous permettre **de trouver des solutions financières et sociales** pour pallier les effets de la crise sur l'éducation de nos enfants.

Or, les seules réponses (indirectement) apportées ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu de cette crise. L'élargissement de la campagne des bourses exclusivement réservées aux familles françaises en grandes difficultés et le recours au Fonds de Solidarité du LFB aujourd'hui seulement abondé grâce aux familles d'un montant de 132.000 € (montant correspondant à l'aide de 88 élèves sur 3000 enfants) sont évidemment insuffisantes.

L'AEFE fait preuve d'un manque évident de compréhension de la situation et d'empathie envers les familles, se bornant à donner pour instruction l'envoi de la facture pour le troisième trimestre sans répondre aux propositions formulées (ci-joint annonce d'envoi de la facture du 23 avril 2020).

Notre mission est de défendre les familles et comptez sur nous pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de mener à bien notre tâche, sans rien renier de notre volonté de faire vivre notre communauté scolaire, bien au contraire.

Pour se faire et pour initier les bases d'un dialogue constructif, nous tenons à attirer votre attention sur les points d'appui de notre démarche collective.

1. « Les Établissements en gestion directe ne feront pas de geste sur les frais de scolarité en raison de la mise en place de la continuité pédagogique », Olivier Brochet

1.1 « Les établissements en gestion directe ne feront pas de gestes sur les frais de scolarité... »

Force est de constater que cette politique n'est pas applicable au Lycée français de Moscou, également un EGD, qui vient d'accorder une baisse de 33,3 % sur les frais de scolarité pour tous les élèves du lycée en raison de la dévaluation du rouble et la chute du pétrole occasionnée par la pandémie du COVID19.

Selon le FMI, l'Espagne perdra jusqu'à 8% de son PIB, ce qui correspond à 3% de plus que la Russie, qui elle perdra jusqu'à 5% de son PIB (ci joint le rapport de notre économiste basé sur les informations du FMI).

>>> Nous vous remercions de bien vouloir assurer la cohérence de votre réseau, de votre politique et de vos instructions et, se faisant, permettez à chaque Établissement en gestion direct d'adapter ses réponses en fonction des circonstances locales et de sa propre situation financière.

1.2 «... en raison de la mise en place de la continuité pédagogique »

⇒ Jean-Michel Blanquer, notre ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lors de sa conférence de presse du 3 avril dernier a affirmé avec force conviction : **« L'enseignement à distance ne peut jamais remplacer l'enseignement en présentiel ».**

>>> Les choses sont ainsi dites et entendues pour l'ensemble de notre établissement, de la Petite Section à la Terminale et ce quels que soient les efforts consentis par l'équipe pédagogique, efforts que nous tenons à saluer ici. Les économies générées par la fermeture des établissements ne sauraient servir à autre chose que l'exercice d'une solidarité vis à vis des familles.

⇒ Si l'enseignement à distance ne peut jamais remplacer l'enseignement en présentiel, cette assertion est particulièrement criante pour l'école maternelle, l'enseignement en distanciel venant même contrevenir à certains objectifs du programme de maternelle. (ci-joint le programme national de maternelle Arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015)

*« Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école » (sic)
(...) « L'école maternelle structure les apprentissages autour d'un enjeu de formation central pour les enfants : « Apprendre ensemble et vivre ensemble ». (...) C'est dans ce cadre que l'enfant est appelé à devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle. Les enfants apprennent à repérer les rôles des différents adultes, la fonction des différents espaces dans la classe, dans l'école et les règles qui s'y rattachent. »*

>>> Ainsi, il ne saurait être question de donner pour instruction de refuser tout geste sur les frais de scolarité en s'appuyant sur la poursuite d'une scolarité en distanciel, qui, si elle est indispensable, ne peut équivaloir une scolarité en présentiel (enquêtes APE ci jointes, doc 2 sur l'école maternelle, doc 3 du CP à la Terminale).

2. L'AEFE organiserait-elle la mise en marge de la légalité du LFB ?

Le LFB, personnalité morale de droit espagnol, est assujéti au droit national espagnol et à ses décrets gouvernementaux tel que le **Real Decreto-ley 11/2020** (ci -joint) qui prévoit des mesures urgentes complémentaires en matière sociale et économique pour faire face à l'impact du COVID-19 en Espagne.

Plus particulièrement, l'article 36 point 3 du décret prévoit en matière des contrats de prestation de services continus :

1) l'entreprise prestataire des services – *en l'occurrence le LFB* - peut proposer des options pour la récupération du service par la suite et seulement si le consommateur (*dans ce cas-là les familles du LFB*) n'a pas pu ou n'a pas accepté ladite récupération ; alors les **montants déjà payés seraient restitués** dans la partie correspondant à la durée du service non fourni pour ladite cause ou, sous l'acceptation du consommateur, **pour réduire le montant résultant des futurs frais** à percevoir pour la prestation du service ;

2) de même, le prestataire de services **s'abstiendra de soumettre de nouveaux paiements mensuels** jusqu'à ce que le service puisse être fourni normalement, sans que cela n'entraîne la résiliation du contrat, sauf si les deux parties le souhaitent.

>>> Cette norme serait ainsi applicable au LFB - et plus particulièrement à notre école maternelle dont le service de continuité pédagogique ne peut en aucun cas être garanti vu l'âge des élèves et qui ne correspond pas à une période d'éducation obligatoire - tels que cela nous a été confirmé par l'Agence Catalane de Consommation ainsi que nos différents conseils juridiques.

De plus, dans la pratique nous avons pu constater que :

1) le **lycée allemand**, école internationale à Barcelone, **participant au réseau BISA** auquel appartient le LFB, a mis en application les principes du décret en question pour leur section de maternelle (voir ci-joint courrier de la direction du Deutsche Schule) ;

2) **les écoles privées et à financement mixte (privé/public) de Barcelone** appliquent également le décret, la plupart de façon partielle et proportionnelle à un enseignement à distance qui ne peut jamais et, en aucun cas, être égal à un enseignement présentiel (voir ci joint).

>>> Bien qu'Établissement en Gestion Directe, le LFB demeure une école barcelonaise avec une personnalité juridique espagnole qui se doit de respecter le droit espagnol et de suivre l'exemple des autres écoles qui appliquent déjà des réductions importantes sur les coûts de scolarité en raison de l'impact économique du COVID-19 en Espagne.

En conclusion, sans rien renier des engagements déjà pris et sans plus attendre, nous vous prions d'autoriser le LFB à effectuer les actions suivantes :

1. **Augmenter l'aide exceptionnelle aux familles en difficulté locales** ainsi que les familles françaises non éligibles à l'élargissement de la campagne de Bourse COVID-19, par un abondement conséquent du Fonds de Solidarité.
2. **Accorder une réduction particulièrement importante des frais de scolarité aux familles de l'école maternelle.**
3. **Appliquer une réduction significative** des frais de scolarité pour les élèves du **CP à la Terminale**, ainsi qu'un remboursement intégral des frais d'examens.
4. **Geler les frais de scolarité pendant au moins 3 ans**, le temps que l'Espagne se remette de cette nouvelle crise économique.

Nous considérons que c'est le moment pour l'AEFE de laisser le LFB montrer son empathie envers les familles qui sont à la source de la plus grande partie de ces frais de fonctionnement. **Le Lycée doit pouvoir exercer une nécessaire solidarité mutuelle vis à vis des familles et être à la hauteur de sa réputation tels que les autres établissements de la ville de Barcelone l'ont été, face à cette crise sans précédent et exercer solidarité mutuelle.**

Le cas échéant, le Lycée risque de perdre non seulement une grande partie de ses élèves mais probablement aussi sa réputation en tant qu'institution exemplaire de l'éducation française à l'étranger.

Dans l'attente d'un prompt retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Marta Climent, Présidente de l'APE, Lycée français de Barcelone

PS Annexes disponibles sur le lien suivant : <https://bit.ly/2x8StJN>